

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

15 MARS 2026

Greffe

N° d'entreprise : **0439 693 575**

Nom

(en entier) : **SOCIETE de TRAVAUX de LIEGE**  
(en abrégé) : **SOTRALIEGE**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue du Parc Industriel 11, 4041 Herstal****Objet de l'acte : Mandats spéciaux**

Octrois de Mandats dans le cadre de marchés publics.

La société SOTRALIEGE S.A. dont le siège social est situé à 4041 Milmort, avenue du parc industriel n°11, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.693.575, ici légalement représentée par son administrateur unique à savoir la S.A. SI-HBeL représenté par Mr Thami Laraki qui exerce la totalité des pouvoirs d'administration qui lui ont été accordés en application de l'article 12 des statuts de la S.A. SOTRALIEGE et qui dispose, en vertu de l'article précité, du droit de déléguer partie de ses pouvoirs, donne, par la présente, mandat à chacune des quatre personnes suivantes, à savoir :

1. Mr Philippe Claes habitant Waremmé, qui pour les besoins du présent mandat élit domicile au siège de la S.A. SOTRALIEGE, pour accomplir, au nom et pour le compte de la S.A. SOTRALIEGE, tous les actes juridiques dans le cadre de marchés publics dont notamment l'introduction et la signature des offres ou demandes de participation, et ce quelle que soit la forme de la procédure et quel que soit le montant du marché public. Le mandat de Mr Philippe Claes prend effet le 1/1/2026 sans interruption avec les pouvoirs qui lui ont été accordés par le conseil d'administration de SOTRALIEGE le 31/10/2013 dont la décision a été publiée aux annexes du Moniteur belge le 20/11/2013. Le présent mandat octroyé à Mr Philippe Claes prendra fin le 31/12/2027.

2. Mr Sélim Laraki habitant Embourg, qui pour les besoins du présent mandat élit domicile au siège de la S.A. SOTRALIEGE, pour accomplir, au nom et pour le compte de la S.A. SOTRALIEGE, tous les actes juridiques dans le cadre de marchés publics dont notamment l'introduction et la signature des offres ou demandes de participation, et ce quelle que soit la forme de la procédure et quel que soit le montant du marché public. Le présent mandat accordé à Mr Sélim Laraki prend effet le 1/1/2026 sans interruption avec les pouvoirs qui lui ont été accordés par le conseil d'administration de SOTRALIEGE le 05/07/2023 dont la décision a été publiée aux annexes du Moniteur belge le 20/07/2023.

3. Mme Myriam Muller habitant Herve, qui pour les besoins du présent mandat élit domicile au siège de la S.A. SOTRALIEGE, pour accomplir, au nom et pour le compte de la S.A. SOTRALIEGE, tous les actes juridiques dans le cadre de marchés publics dont notamment l'introduction et la signature des offres ou demandes de participation, et ce quelle que soit la forme de la procédure et quel que soit le montant du marché public. Le présent mandat octroyé à Mme Myriam Muller prend effet le 1/1/2026.

4. Mr Alain Malengré habitant Marche-en-Famenne, qui pour les besoins du présent mandat élit domicile au siège de la S.A. SOTRALIEGE, pour accomplir, au nom et pour le compte de la S.A. SOTRALIEGE, tous les actes juridiques dans le cadre de marchés publics dont notamment l'introduction et la signature des offres ou demandes de participation, et ce quelle que soit la forme de la procédure et quel que soit le montant du marché public. Le présent mandat octroyé à Mr Alain Malengré prend effet le 1/1/2026.

Dans le cadre des mandats précités, la société SOTRALIEGE S.A. est valablement engagée par la simple signature de l'une des quatre personnes mandatées. Agissant dans le cadre des mandats précités, chacun des mandataires n'aura pas à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

Milmort, le 24 mars 2026.

Pour SOTRALIEGE,  
L'administrateur unique SI-HBeL S.A. représenté par  
Thami Laraki..

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge